

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

**Règlement numéro 18-997**

**Pour modifier le règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception**

Attendu l'analyse détaillée par la Direction générale et le Service des finances du *Règlement d'emprunt numéro 09-785 pourvoyant à des travaux de réfection et de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, piste cyclable et de chaussée sur le tronçon de la rue Allard situé entre les rues Desrochers et chemin du Pied-de-la-Côte* ;

Attendu le correctif apporté cette année en qui a trait au taux applicable pour ce Règlement et la nécessité de le réviser en fonction de l'analyse effectuée ;

Attendu qu'un avis de motion et un projet de règlement ont dûment été déposés et présentés à la séance extraordinaire tenue le 23 avril 2018 ;

À ces motifs, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

**ARTICLE 2**

Le tableau figurant à l'article 6 est modifié et remplacé par le suivant :



<b>Règlement numéro :</b>	<b>Pour :</b>	<b>Taux applicables</b>
06-727	Ch. des Ancêtres – Travaux	3 871,5 \$ l'unité
07-732	Ch. Charette – Pavage et travaux	5,11647 \$ par mètre de frontage
07-732-1	Ch. Charette – Pavage et travaux	2 560,5 \$ l'unité
08-773	Pavage rue Bellevue	9,15901 \$ par mètre de frontage
<b>09-785</b>	<b>Travaux rue Allard</b>	<b>0,0809 \$ par mètre carré de superficie</b>
09-789	Chanterelle – Boulaie	0,08450 \$ par mètre carré de superficie
11-833	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	55,42 \$ par branchement d'égout
11-822	Rue Allard et Nadon	6,93216 \$ par mètre de frontage
09-786-1	Lit filtrant	39,6033 \$ par unité d'habitation et par terrains non construits desservis par l'aqueduc
09-786-2	Lit filtrant	53,2816 \$ par place d'affaires
09-786-3	Lit filtrant	6,8211 \$ par chambre pour les hôtels et maisons de chambres
11-832-1	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	0,9514 \$ par immeuble vacant
11-832.2	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	1,9027 \$ par immeuble construit
11-832-3	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	3,6289 \$ par branchement d'égout
12-840	Avenue du Lac	0,006026 \$ par 100 \$ d'évaluation
15-940 et 17-965	Réfection aqueduc-égout	0,016184 \$ par 100 \$ d'évaluation
17-980	Entretien secteur rivière Noire	262,93 \$ l'unité

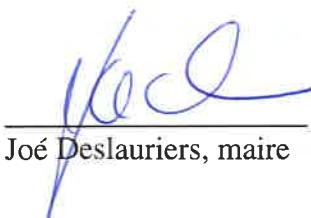
### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance du 14 mai 2018.



Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



Joé Deslauriers, maire

Avis de motion et projet de règlement : .....23 avril 2018  
Règlement adopté le : ..... 14 mai 2018  
Publié le : ..... 15 mai 2018  
Entrée en vigueur le : ..... 15 mai 2018

